

**SUIVI ADMINISTRATIF 2022
DE LA DÉCISION D-2019-127
(PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE
RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES)**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE DÉPLOIEMENT.....	5
3. VEILLE DU MARCHÉ ET DE LA CROISSANCE DE L'OFFRE PAR LES RÉSEAUX PRIVÉS	7
4. NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS PILOTES	9

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Courbe annuelle des immatriculations de VÉ au Québec	8
---	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Suivi du déploiement des BRCC – Données cumulatives au 31 décembre pour les années 2021 et 2022*	6
--	---

1. INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2019-127¹, la Régie a approuvé la demande d'Hydro-Québec dans ses
2 activités de distribution (le « Distributeur ») relative à l'établissement d'un service public de
3 recharge rapide pour véhicules électriques (les « VÉ »), ci-après le « Projet ». Le Projet consiste
4 à déployer, sur une période de 10 ans, un réseau de bornes de recharge à courant continu (les
5 « BRCC »).

6 Pour les années 2019 à 2021, la Régie a établi la valeur des actifs et a déterminé les montants
7 globaux des dépenses liées au Projet, selon la preuve du Distributeur². Pour les années
8 subséquentes, elle ordonnait au Distributeur de lui présenter une mise à jour des hypothèses et
9 du plan de déploiement du Projet dans le cadre d'un dossier spécifique³.

10 Or, en raison de l'adoption de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de*
11 *distribution d'électricité*, la prochaine mise à jour des hypothèses et du plan de déploiement serait
12 effectuée dans le cadre de l'examen du dossier tarifaire 2025-2026⁴.

13 Par ailleurs, conformément au paragraphe 202 de la décision D-2019-127, le Distributeur produit
14 au présent document, à titre de suivi administratif pour l'année 2022, le suivi annuel du Projet.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE DÉPLOIEMENT⁵

15 Le Distributeur présente au tableau 1 les informations relatives au suivi du déploiement du service
16 de recharge rapide au 31 décembre 2022, ainsi que les données comparatives au
17 31 décembre 2021.

¹ Dossier R-4060-2018, décision [D-2019-127](#), para 166.

² *Ibid*, [para 188](#) et dispositif.

³ *Supra* note 1, [para 189](#).

⁴ Comme indiqué à la section 1 du Suivi annuel du Projet d'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques 2019 (22 septembre 2020), ci-après le « Suivi 2019 ».

⁵ Tel que révisé en 2021 (voir section 2 du Suivi 2021, pages 7-8).

**TABLEAU 1 :
SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES BRCC – DONNÉES CUMULATIVES AU 31 DÉCEMBRE
POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022***

	2021	2022
Nombre de bornes installées par le Distributeur	435	585
Nombre de bornes du Circuit électrique transférées au Projet ¹	-	4
Nombre de VEÉ au Québec	73 300	105 089 ²
Nombre de VHR au Québec	55 299	65 503 ²
Investissements (bornes et infrastructure associée) – montant brut hors subventions (M\$)	35,5	49,4
Subventions du gouvernement fédéral (M\$)	12,2	16,6 ³
Subventions du gouvernement provincial (M\$)	-	2,9 ⁴
Facturation interne (M\$)	1,5	2,1 ⁵

* À l'exception de la facturation interne qui est présentée sur une base annuelle.

¹ Au début du Projet en 2018, plus de 130 BRCC étaient déjà installées en partenariat entre Hydro-Québec et divers partenaires. Ces BRCC, qui arriveront en fin de vie utile d'ici 2030, devront être remplacées et le Distributeur s'en portera acquéreur au prix correspondant à leur valeur nette comptable. D'année en année, ces bornes seront donc transférées au Projet et intégrées au nombre de BRCC en service, dont 4 en 2022.

² Source : [AVÉQ](#)

³ Du total, 13,9 M\$ sont comptabilisés en réduction des investissements et 2,7 M\$ en réduction des charges d'exploitation.

⁴ Du total, 2,4 M\$ sont comptabilisés en réduction des investissements et 0,5 M\$ en réduction des charges d'exploitation.

⁵ Le Distributeur étant, dans le cadre de ses activités non réglementées, le propriétaire des actifs (bornes et infrastructure associée), la facturation interne se limite aux coûts des services facturés par le Circuit électrique à titre d'opérateur du réseau de bornes (soit uniquement des charges d'exploitation, nettes des subventions afférentes).

1 Au 31 décembre 2022, le Distributeur a installé un total de 585 bornes auxquelles s'ajoutent
2 quatre bornes de 50 kW acquises du Circuit électrique, comme mentionné dans la note 1 du
3 tableau 1. Les 150 nouvelles bornes installées en 2022 se répartissent comme suit :

- 4 • 18 bornes de 24 kW ;
- 5 • 48 bornes de 50 kW ;
- 6 • 83 bornes de 100 kW ;
- 7 • 1 borne de 184 kW.

8 Les coûts cumulatifs relatifs aux actifs (bornes et infrastructures) s'élèvent à 49,4 M\$, soit un coût
9 moyen d'environ 84 000 \$ par borne avant la prise en compte des subventions afférentes.

1 Le Distributeur poursuit son engagement initial de tout mettre en œuvre pour se prévaloir des
2 subventions accordées par les gouvernements fédéral et provincial, afin de couvrir une partie des
3 coûts d'installation des bornes. En date du 31 décembre 2022, le Distributeur a un total de 12⁶
4 projets déposés auprès du ministère des Ressources naturelles du Canada (« RNCan »)⁷ et
5 l'aide financière fédérale cumulée perçue s'élève désormais à 16,6 M\$. Des sommes
6 additionnelles seront à recevoir de RNCan d'ici 2024, jusqu'à un maximum de 17,3 M\$⁸, pour le
7 déploiement de 215 nouvelles BRCC (toutes puissances confondues).

8 Pour ce qui est des subventions provinciales, le Distributeur s'est vu octroyer, en 2022, une aide
9 financière de 4,7 M\$ par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques dans
10 le cadre d'une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles conclue pour
11 l'installation, la mise en service et l'opérationnalisation de 30 BRCC de 100 kW. De cette somme,
12 2,9 M\$ ont été comptabilisés pour l'année 2022 à la suite de la mise en service d'une portion des
13 BRCC faisant l'objet de l'entente. Des sommes additionnelles de 1,8 M\$ seront comptabilisées
14 dans les prochaines années, en réduction des investissements ou des charges, suivant la mise
15 en service des dernières BRCC faisant l'objet de l'entente.

Cibles contenues au Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030 (« PÉV 2030 »)

16 Le Distributeur souligne que, dans son [Plan de mise en œuvre 2022-2027](#) du PÉV 2030⁹ dévoilé
17 en avril 2022, le gouvernement du Québec a rehaussé les cibles du nombre de VÉ et de bornes
18 de recharge rapide publiques à 1,6 millions et 2 780, respectivement, d'ici 2030. À cet effet, le
19 Distributeur mentionne qu'il suit toute évolution des cibles relatives aux VÉ et aux bornes de
20 recharge rapide publiques pouvant être faite par le gouvernement du Québec, notamment dans
21 le cadre du dévoilement des Plans de mise en œuvre du PEV 2030.

3. VEILLE DU MARCHÉ ET DE LA CROISSANCE DE L'OFFRE PAR LES RÉSEAUX PRIVÉS

22 Outre les politiques gouvernementales, les principaux facteurs qui influencent le plan de
23 déploiement demeurent ceux des besoins de la clientèle et l'offre globale de recharge publique,
24 mais également les facteurs d'utilisation des BRCC déployées. De plus, l'évolution technologique
25 constante, tant au niveau des VÉ que des bornes, est un critère déterminant des niveaux de
26 puissance choisis pour les BRCC déployées.

⁶ Le Distributeur précise que le nombre de projets déposés auprès de RNCan présenté dans le [Suivi 2021](#) aurait dû être de 12 et non de 21.

⁷ Demandes de subventions déposées dans le cadre des deux programmes suivants : l'[Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement](#) et le [Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro](#).

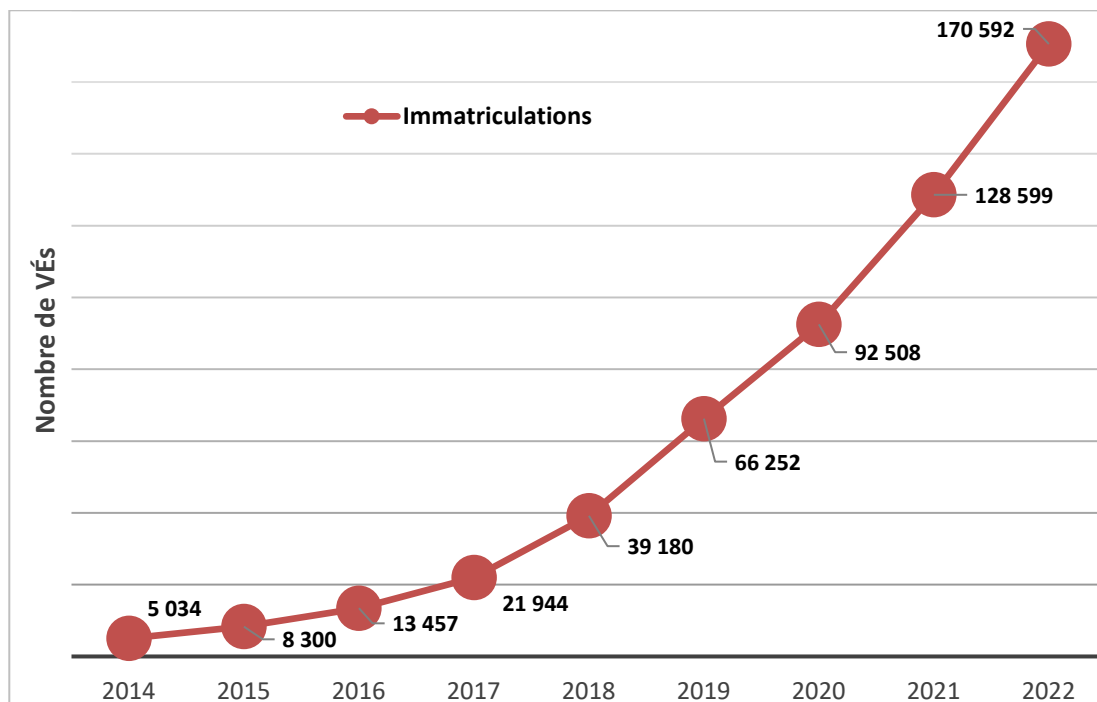
⁸ Il est important de noter que cette subvention est établie sur un coût maximal d'installation d'une borne pour lequel RNCan contribue à hauteur de 50 %. Si le coût d'installation est moindre, le montant de la subvention sera déduit proportionnellement d'autant et si le coût est plus élevé, le montant maximal octroyé par RNCan ne sera pas ajusté à la hausse.

⁹ Émis après la révision du plan de déploiement, comme présenté au [Suivi 2021](#).

Besoins de la clientèle

1 Le Distributeur continue de surveiller la volumétrie des immatriculations mensuelles de VÉ. La
 2 figure 1 montre la croissance du nombre de VÉ immatriculés au Québec entre 2014 et 2022.
 3 Bien qu'inférieure par rapport aux années antérieures (40 % en 2020, 39 % en 2021), la
 4 progression annuelle des VÉ immatriculés au Québec demeure importante en 2022, soit une
 5 hausse de près de 33 % par rapport à 2021. La proportion des voitures entièrement électriques
 6 par rapport au nombre de VÉ toutes catégories atteint, quant à elle, désormais près de 62 %¹⁰.

**FIGURE 1 :
 COURBE ANNUELLE DES IMMATRICULATIONS DE VÉ AU QUÉBEC**



* Sources : AVÉQ-SAAQ

Offre globale de recharge publique

7 Le Distributeur surveille également le déploiement des bornes de recharge rapide des autres
 8 opérateurs de réseau, soit le nombre total de BRCC, publiques et universelles, garantissant un
 9 accès en tout temps, pour l'ensemble des réseaux présents au Québec.

10 Au 31 décembre 2022, on dénombrait 955 BRCC¹¹ publiques et universelles en excluant celles
 11 de Tesla. Les bornes qui ne sont pas celles du réseau Circuit électrique représentent environ
 12 24 % de ce total, soit 227 des 955 BRCC¹². Cela indique que l'offre de recharge publique

¹⁰ Source : [AVÉQ](#)

¹¹ *Ibid.* Le Distributeur souligne qu'il n'est plus en mesure de reproduire le tableau présenté dans le [Suivi 2021](#) en raison de l'inaccessibilité des données liées à certaines bornes privées.

¹² Le Circuit électrique compte 728 BRCC, soit les 589 bornes du Projet auxquelles s'ajoutent les bornes du Circuit électrique déjà en opération avant le début du Projet ou déployées depuis dans le cadre de bancs d'essai.

1 universelle fournie par les autres opérateurs de réseau sur le marché poursuit sa croissance au
2 Québec depuis 2019¹³, grâce notamment aux aides financières gouvernementales.

4. NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS PILOTES

3 Les tests de bornes de plus grande puissance (> 100 kW) ainsi que les technologies de partage
4 dynamique de puissance se poursuivent dans le cadre de « bancs d'essai »¹⁴, certains étant
5 accessibles tant aux VÉ légers qu'aux VÉ plus lourds. Les spécifications des trois bancs d'essai
6 réalisés en 2022 ont déjà permis de valider l'opportunité de déployer sur le réseau du Circuit
7 électrique des sites offrant des performances de recharge à 100 – 184 kW, et ce dès 2023. Une
8 première borne de recharge à 184 kW a d'ailleurs été mise en service le 23 décembre 2022 à
9 Stoneham.

10 Par ailleurs, le Circuit électrique poursuit ses efforts de partenariat avec l'écosystème
11 institutionnel et commercial pour favoriser les occasions de tester l'usage des BRCC dans des
12 contextes de recharge plus variés, comme ceux des flottes de taxis ou des camions, pour lesquels
13 des projets pilotes, initialement prévus dès 2022, seront lancés en 2023.

¹³ Représentait 12 % de l'offre en 2019 ([Suivi 2019](#)).

¹⁴ Ces bancs d'essai sont menés par le Circuit électrique et leurs coûts sont assumés par les partenaires et par les budgets corporatifs d'Hydro-Québec. Ils ne sont donc pas imputés au Distributeur.